



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 26 mars 2026 au Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des loisirs à Saint-Polycarpe, le règlement suivant :

- Règlement de la régie interne des séances du conseil – Règlement numéro 01-2025

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Le règlement numéro 01-2025 entre en force et en vigueur le jour de la publication.

DONNÉ À SAINT-POLYCARPE, ce 17 avril 2025.

Éric Lachapelle
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Polycarpe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement numéro 01-2025 de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil en date du 17 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour du mois d'avril 2026.

DONNÉ À SAINT-POLYCARPE, ce 17 avril 2025.

Éric Lachapelle
Directeur général greffier-trésorier